

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue le **mardi 15 octobre 2024** de **19 h 30** à **21h00** à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, sous la présidence de son Honneur le maire monsieur **Gino Cyr**.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lucie Nicolas, Messieurs Carol Moreau, Gaston Leblanc, Leopold Briand, Denis Anderson et Denis Beaudin

SONT AUSSI PRÉSENTS LES EMPLOYÉS SUIVANTS :

Madame Sandrine Bisson-Hautcoeur greffière, Messieurs Kent Moreau, directeur général, Jacques Berthelot trésorier, Dave Couture, directeur des travaux publics et Luc Lebreux, directeur du service incendie.

236.10-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour soit adopté tel que lu.

2024-10-15

237.10-24 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 9 SEPTEMBRE 2024 ET 30 SEPTEMBRE 2024, AVEC DISPENSE DE LECTURE

ATTENDU que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie des procès-verbaux des séances du 9 septembre 2024 et 30 septembre 2024 avant la tenue de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés ;

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soit adopté, tel que rédigé, les procès-verbaux des séances passées suivante :

-Séance ordinaire du 9 septembre 2024, avec dispense de lecture.

-Séance extraordinaire du 30 septembre 2024

INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

Monsieur le maire offre aux officiers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

QUESTIONS AUX OFFICIERS

Les membres du conseil municipal sont invités à adresser leurs questionnements aux officiers.

DIRECTEUR FINANCIER

238.10-24 COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2024

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés les comptes à payer au 30 septembre 2024, tels que présentés par le directeur financier pour un total de **201 926,44\$**.

Le conseil municipal prend acte

de la liste des comptes du journal déboursé déposé par le Trésorier.

239.10-24 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT VGR-740 RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 194 000\$ EN LIEN AVEC LE PROJET DE PAVAGE – RUE DE L'AZUR

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière désire participer activement au développement de son territoire, notamment en favorisant le développement résidentiel;

ATTENDU que la rue Azur compte plus de 36 unités dont 18 résidences;

ATTENDU que pour permettre l'établissement de nouvelles résidences dans ce secteur, il est nécessaire de procéder à des travaux d'asphaltage de la rue Azur ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 15 septembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES RAISONS,

Le conseiller Denis Anderson donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement à cet effet soit adopté et propose par la présente, le document intitulé « **RÈGLEMENT VGR-740 – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 194 000\$ VISANT DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE DE L'AZUR** », qui se lit comme suit soit adopté ;

2024-10-15

240.10-24 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION, D'AMORTISSEMENT ET DE FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Grande-Rivière désire se doter d'une ligne directrice concernant les dépenses capitalisables et la durée de leur amortissement;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations se veut un cadre de référence servant à l'identification et la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence significative sur la situation financière de la Ville de Grande-Rivière;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La Ville de Grande-Rivière adopte la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations, tel que présentée

POLITIQUE FAMILIALE/MUNICIPALITÉ AMIS DES AÎNÉS(MADA)

241.10-24 DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

CONSIDÉRANT que

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE :

2024-10-15

242.10-24 SALON MADA – PARTICIPATION FINANCIÈRE

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise une participation financière de 1000\$ à l'organisation des activités hebdomadaires MADA offertes aux aînés.

GREFFE

243.10-24 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT UGR-026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO U-006/03-19 DE LA VILLE DE GRANDE RIVIÈRE

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'apporter des modifications à son règlement de zonage pour une meilleure administration de celui-ci ;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière est entré en vigueur le 23 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 8 juillet 2024 ;

2024-10-15

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil adopte, par la présente, le document intitulé « Second projet de règlement numéro UGR-026 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière » qui se lit comme suit :

**DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE
COMMUNAUTAIRE**

244.10-24 ACHAT DU LOGICIEL SPORT-PLUS – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de la Ville souhaite acquérir un logiciel de loisirs pour en faciliter la gestion;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, le logiciel Sport-Plus satisfait les besoins dudit service;

CONSIDÉRANT que les tarifs du logiciel Sport-plus sont de 1000 \$ par année;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat du Logiciel Sport-Plus Inc., au coût de 1 000\$ (annuellement), taxes en sus.

QUE: Le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soit autorisé à signer l'entente de service.

2024-10-15

245.10-24 PARTICIPATION AUX ASSISES DU RGLM À CAP-CHAT- AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'il est dans le mandat du directeur des loisirs de la culture et de la vie communautaire en tant que représentant régional de l'AQLM d'assurer un lien entre l'AQLM et le RGLM;

CONSIDÉRANT QUE certains sujets abordés durant cet événement entrent en lien direct avec certains dossiers en allant du directeur des loisirs de la culture et de la vie communautaire ;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Denis Anderson

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : le conseil autorise le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de participer aux prochaines assises du RGLM les 6 et 7 novembre prochains, au coût de 350\$ (taxes en sus), ateliers, hébergement et repas inclus.

QUE : Les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTEUR GÉNÉRAL

246.10-24 DEMANDE D'EXTENSION DU DÉPÔT DU RÔLE (2025-2026- 2027) - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la correspondance du 25 juin 2024 de Servitech, évaluateurs agréés, à l'effet de reporter la date du dépôt des rôles d'évaluation 2025-2026-2027;

CONSIDÉRANT que cette demande de report découle du début tardif des travaux d'équilibrage en raison du processus d'appel d'offres ainsi que des hausses d'évaluation anticipées nécessitant plusieurs étapes de contrôles et vérifications;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le conseil autorise le report du dépôt du nouveau rôle équilibré de la Ville à la date maximale du 1er novembre 2024 et d'en transmettre une copie certifiée conforme à la MRC du Rocher-Percé.

2024-10-15

247.10-24 OMH – ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2024 (27 SEPT.2024)

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière a reçu l'approbation de la Société d'habitation du Québec en date du 27 septembre 2024 du budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation de Grande-Rivière;

ATTENDU que les montants indiqués sur ce budget sont les suivants :

Revenus : 454 818\$ Dépenses : 1 068 322\$

ATTENDU que le déficit, après capitalisation, se chiffre à 613 504\$;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le conseil municipal de Grande-Rivière accepte le budget révisé 2024 en date du 27 septembre 2024 de l'Office municipal d'habitation de Grande-Rivière approuvé par la Société d'habitation du Québec et autorise le trésorier à verser la contribution de la Ville selon les modalités établies (10% du déficit prévu).

248.10-24 OMH – ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2024 (8 OCT. 2024)

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière a reçu l'approbation de la Société d'habitation du Québec en date du 8 octobre 2024 du budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation de Grande-Rivière;

ATTENDU que les montants indiqués sur ce budget sont les suivants :

Revenus : 454 818\$ Dépenses : 1 092 786\$

ATTENDU que le déficit, après capitalisation, se chiffre à 637 968\$;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le conseil municipal de Grande-Rivière accepte le budget révisé 2024 en date du 8 octobre 2024 de l'Office municipal d'habitation de Grande-Rivière approuvé par la Société d'habitation du Québec et autorise le trésorier à verser la contribution de la Ville selon les modalités établies (10% du déficit prévu).

**249.10-24 GALA DESJARDINS – TOURISME COMMERCE ROCHER-PERCÉ -
AUTORISATION**

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le trésorier soit autorisé à déboursier un montant de 600\$ pour l'achat de 4 billets pour le Gala de Tourisme et Commerce Rocher-Percé qui a lieu le 2 novembre 2024.

**250.10-24 MPI (MAPAQ) – TRAVAUX DE RÉFECTION DU BÂTIMENT
« ENTRÉE ÉLECTRIQUE » FERBLANTERIE GASPÉSIENNE INC. –
DÉCLARATION DE FIN DES TRAVAUX - PAIEMENT FINAL**

ATTENDU QUE, le 9 octobre 2024, la firme Mathieu Fleury architecte a déposé le certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage cité en rubrique (dossier : 23-025) à la Ville de Grande-Rivière et ce, sans correctif attendu de la part du contractuel;

ATTENDU QUE ce contrat a été réalisé sans dépassement de coûts (ref. : 308.12-23);

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Carol Moreau

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : le conseil municipal autorise le directeur général a procédé au paiement unique et final d'un montant de **57 315.04 \$** à Ferblanterie gaspésienne Inc pour les travaux de réfection du bâtiment « Entrée électrique » dans le cadre de la municipalisation du parc industriel des Pêches de Grande-Rivière.

2024-10-15

**251.10-24 RUE DE L'AZUR (PROGRAMMATION TECQ) – PAVAGE DE 435
MÈTRES DE RUE - CONFIRMATION DU MONTAGE FINANCIER
ET AUTORISATION**

ATTENDU QUE, le 1^{er} octobre 2024, la Ville de Grande-Rivière a convoqué les propriétaires immobiliers de la rue de l'Azur à une rencontre publique d'information concernant le projet de pavage du 435 mètres résiduel de ladite rue d'un montant estimé à 194 000 \$, ainsi que de la taxe anticipée pour les citoyens du secteur;

ATTENDU QUE le 2 octobre 2024, la Ville de Grande-Rivière a proposé un deuxième scénario pour lequel lesdits propriétaires étaient appelés à se prononcer à une date ultérieure.

ATTENDU QUE, le 10 octobre 2024, la Ville de Grande-Rivière a tenu une deuxième rencontre publique pour connaître la position des propriétaires quant au contenu du deuxième scénario soumis.

ATTENDU QUE, la majorité des propriétaires présents qui se sont exprimés se disent en faveur de la réalisation de ce projet dès l'automne 2024 selon les conditions suivantes (scénario 2):

- Utilisation de 60 000 \$ issue de la TECQ :
- Règlement d'emprunt d'une durée de dix (10) ans;
- 30% de la dette est attribuée aux propriétaires de lots vacants sur ladite rue, ce qui correspond à montant approximatif annuel de 261 \$ / lot;
- 70% de la dette est attribuée à l'ensemble des contribuables, en incluant les propriétés de ladite rue sur lesquelles se trouvent des maisons, ce qui correspond à un montant approximatif annuel de 5,90 \$ / 100 000 \$ d'évaluation foncière de la propriété;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Carol Moreau

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE : Le conseil municipal accepte le montage financier du projet de pavage de la rue de l'Azure selon les conditions du deuxième scénario présenté aux propriétaires le 10 octobre 2024 et qu'un montant de 60 000 \$ soit réservé à la programmation TECQ pour la réalisation de ces travaux;

QUE : le directeur général soit autorisé à lancer un processus d'appel d'offres public sur le SEAO et ce, pour une période de deux (2) semaines.

2024-10-15

252.10-24 STABILISATION DE LA BERGE DE LA RUE DU BORD-DE-L'EAU – MISE À JOUR DES PLANS ET DEVIS AVEC ESTIMATION DES COÛTS (REF. : 29203TTA (60 DVC), TETRA TECH QI 2017) - MANDAT

ATTENDU QU'EN septembre 2017, la firme Tetrattech QI Inc. a déposé les plans et devis concernant le projet en titre pour appel d'offres publics (réf. : 29203TTA);

ATTENDU QU'À l'automne 2018, la Ville de Grande-Rivière avait réalisé 50% des travaux d'enrochement de cette berge, soit d'une longueur de 60 mètres, afin de protéger la portion de route la plus vulnérable à l'érosion.

ATTENDU QU'AU printemps 2024, la Ville de Grande-Rivière a demandé, à la Direction régionale de la Sécurité Civile et de la Sécurité-incendie de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, un nouvel avis technique concernant l'évolution du mouvement des sols dans le secteur du 560 de la rue du Bord-de-l'Eau;

ATTENDU QUE, parmi les conclusions du rapport déposé le 29 juillet 2024 par la Direction de la géotechnique et géologie du ministère des Transports et de la Mobilité durable, l'ouvrage de protection contre l'érosion devrait :

- Être prolongé vers l'ouest pour protéger la route;
- Être dimensionné par une firme spécialisée dans ce type d'intervention.

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : le conseil municipal autorise le directeur général à mandater la firme Tetra Tech QI Inc. à la mise à jour des plans et devis, de l'estimation des coûts ainsi qu'à la demande de CA au MELCCFP visant la poursuite imminente des travaux de stabilisation de la berge de la rue du Bord-de-l'Eau.

URBANISME

TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS

Monsieur le maire offre aux conseillers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

253.10-24 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Léopold Briand

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée. Il est 21h00.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire

Sandrine B-Hautcoeur, Greffière

